

Domaine : Comptabilité

Public : Toute personne souhaitant avoir un métier dans la comptabilité

Prérequis : Les participants doivent être à l'aise avec les notions comptables

Idéalement niveau 4 en comptabilité
Bon niveau en français (lecture de textes administratifs et juridiques, rédaction de comptes rendus)

Délais d'accès : Démarrage de votre formation dès l'obtention de votre financement.

Durée : 32 jours en 224 heures

Tarif : à partir de 15€/heure HT*

**Hors montage du dossier et conseil sur les dispositifs de financement*

**Prix réservé inter-entreprise à Lyon*

Groupe : 2 à 10 personnes

Objectifs de la formation :

Etablir et contrôler les déclarations fiscales périodiques et annuelles

Aptitudes :

- Connaître l'environnement de travail lié au poste

Compétences :

- Etablir et contrôler les déclarations fiscales périodiques
- Etablir et contrôler les déclarations fiscales annuelles

Méthodes mobilisées :

- Formation présentielle
- Apports théoriques et expérimentiel
- Exercices pratiques

Nous mettons à disposition des stagiaires une salle informatique, équipée d'une connexion internet, d'un tableau blanc, d'un paperboard, ainsi que d'un vidéoprojecteur.

Chaque stagiaire reçoit un support de cours.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation intermédiaire
- Certification TOSA
- Attestation fin de formation

Accessibilité : En mesure de prendre les dispositions nécessaires pour accueillir toutes personnes en situation d'handicap



Etablir et contrôler les déclarations fiscales

Formation diplômante Gestionnaire comptable et fiscale

Contenu pédagogique :

1. Etablir et contrôler les déclarations fiscales périodiques

- identifie les déclarations fiscales à produire (TVA et taxes parafiscales le cas échéant) ;
- effectue les traitements et calculs nécessaires ;
- renseigne les déclarations, les transmet par voie dématérialisée aux administrations concernées ;
- justifie et documente le traitement de ces déclarations ;
- comptabilise les opérations correspondantes

2. Etablir et contrôler les déclarations fiscales annuelles

- détermine le résultat fiscal suivant le régime applicable du réel simplifié ou du réel normal ;
- identifie les déclarations fiscales à produire ;
- prépare, justifie et établit les déclarations ;
- renseigne les déclarations fiscales en ligne, ou les transmet aux organismes concernés ;
- comptabilise les opérations correspondantes.

3. Epreuve

- Mise en situation professionnelle écrite
- Entretien technique oral

Platinum

24, rue Domer 69007 LYON - Tél : 04 37 28 09 10 - Fax : 04 37 28 05 06
jpbondard@platinumformation.com - www.platinumformation.com